

Ville de Coaticook

grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones							
				P-107	RB-108	RA-109	I-110	A-111	REC-112		
USAGES	HABITATION	classe A - unifamiliale			•	•	•	•		•	
		classe B - bifamiliale			•		•				
		classe C - trifamiliale			•						
		classe D - multi. (moins de 10 log.)									
		classe E - multi. (10 log. et plus)									
		classe F - communautaire									
		classe G - mobile	art. 21.3								
	COMMERCE	classe A-1 spectacles, culture									•
		classe A-2 bars									•
		classe A-3 clubs sociaux									
		classe A-4 récréation intérieure									
		classe A-5 récré. ext. intensive	art. 22.4								• [2]
		classe A-6 récré. ext. extensive							•		•
		classe A-7 récré. ressource									•
		classe A-8 arcades									
		classe A-9 caractère érotique									
		classe B-1 bureaux									
		classe B-2 services									
		classe B-3 vente au détail									•
		classe C-1 hébergement									•
		classe C-2 gîte du passant				• [3]		• [3]		• [3]	• [3]
		classe C-3 restauration									•
		classe C-4 casse-croûte									•
		classe C-5 résidence de tourisme				•					
		classe C-6 hébergement établissement d'enseignement									
		classe D-1 poste d'essence									
		classe D-2 station service	art. 22.3.2								
classe D-3 lave-autos											
classe D-4 vente de véhicules		art. 22.3.1									
classe D-5 pièces et acces.											
classe D-6 entretien	art. 22.3.2, 22.3.3										
classe E-1 const. terrassement											
classe E-2 vente en gros transport											
classe E-3 para-agricole											
classe E-4 autres usages comm.											
INDUSTRIE	classe A										
	classe B										
	classe C										
	classe D extraction										
	classe E récupération, recy.										
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe A-1 services gouv.									•	
	classe A-2 santé, éducation										
	classe A-3 centres d'accueil										
	classe A-4 services culturels									•	
	classe A-5 sécurité, voirie										
	classe A-6 lieux de culte										
	classe B parcs, terrains de jeux			•	•	•				•	
classe C équip. publics	art. 8.1.3						•	•	•		
classe D infras. publiques			•	•	•		•	•	•		
AGRICOLE	classe A agriculture, forêt										
	classe B établissements d'élevage							•	[1]		
	classe C activités complé.							•			
	classe D formation agricole										
	classe E animaux domestiques	art. 24.4									
NOR- MES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	isolée		•	•	•	•	•	•	•	
		jumelée				•					
		en rangée					•				
		Notes particulières [1] limité à la culture des sols, sans bâtiment [2] à l'exclusion des activités motorisées [3] usage assujéti aux dispositions des articles 21.2 et suivants applicables aux usages complémentaires									

Ville de Coaticook

grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones											
			P-107	RB-108		RA-109	I-110	A-111	REC-112					
NORMES (suite)	IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	art. 6.1.1.2						7,6	7,6	7,6	10	12	7,6
		marge de recul latérale min. (m)	2	2	2	2	2	4,5	2	2				
		somme des marges de recul latérales min. (m)	6	6	2	6	2	9	6	6				
		marge de recul arrière min. (m)	3	3	3	3	4,5	3	3					
	BATIMENT	hauteur maximale (étage)	2	2	2	2	2	—	—					
		hauteur maximale (m)	9	9	9	9	9	—	—					
		façade minimale (m)	—	7,3	7,3	—	—	—	—					
		profondeur minimale (m)	—	6,7	6,7	—	—	—	—					
		superficie min. au sol (m ca)	—	55	55	—	—	—	—					
	RAPPORTS	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)	—	30	30	—	—	—	—					
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)	—	10	10	—	—	—	—					
	AUTRES NORMES	puits municipal	chap. 18											
		zones à risque d'inondation	art. 19.2		●		●	●	●					
		zones de glissement de terrain	art. 19.3											
		lieu d'enfouissement sanitaire	art. 19.4											
		ancien dépotoir	art. 19.5											
		terrain contaminé	art. 19.9											
protection du patrimoine		chap. 20												
bande tampon		art. 23.2				●								
sites d'extraction		art. 23.3												
PIIA							●							
DIVERS	AMENDEMENT	règl. 6-1-23, 2009-10-19		X										
		règl. 6-1-54 (2016), en vigueur 18 mai 2016		X										
		règl. 6-1-59 (2017), en vigueur 21 juin 2017			X									
	notes particulières													